

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

**Objet :**

**Remplacement de 2 compteurs DN50 et DN80 avec tête émettrice sur le réservoir de commune LABECEDE LAURAGAIS**

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

**Décision n° 23-33**

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement de 2 compteurs de distribution DN 50 et DN80 avec tête émettrice sur le réservoir de la commune de LABECEDE LAURAGAIS,

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

**DECIDE**

Ampliation faite le

**ARTICLE I :** de confier le remplacement de 2 compteurs de distribution DN 50 et DN80 avec tête émettrice sur le réservoir de la commune de LABECEDE LAURAGAIS à la société S.E.I.H.E. Midi Pyrénées sise 1 bis, chemin du Mercatel Bas 81710 SAIX pour un montant total de 3 905,00 € H.T

Certifié exécutoire en  
Préfecture le :

**ARTICLE II :** les dépenses seront imputées au budget eau potable.

Et par la publication  
le :

**ARTICLE III :** la présente décision n° 23-33 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

Et par notification de :

**ARTICLE IV :** Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 12 avril 2023

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 011-200035855-20230412-DECISION\_2333-DE